

# **L'ASMA, un modèle pionnier de l'action sociale**

**un modèle  
pionnier de  
l'action sociale**

**Ses valeurs**

« Favoriser les activités qui exigent  
une attitude active, créative plutôt  
que de simple consommation »

Faciliter l'accès aux activités en permettant les  
barrières sociales, culturelles, financières et  
techniques, aider les agents en difficulté,  
faire vivre une solidarité concrète »

« Faire des personnels [...] des acteurs de l'action  
sociale »

**L'ASMA  
va bientôt fêter  
ses 40 ans!**

L'ASMA existe dans le paysage  
ministériel depuis longtemps.

C'est une association nationale et  
dynamique qui fonctionne grâce à  
l'engagement de nombreux collègues  
pédagoges issus de la diversité des  
secteurs et activités du MASE.

C'est une grande force collective  
de lien social au service de  
ce ministère.

**Un fonctionnement  
proche de celui du comité  
d'entreprise (CE)**

Les premières activités techniques et techniques ont été  
travaux sociaux, les actions sociales et sociales sont nées  
en 1974 sous le MASE. Sous sa seule responsabilité et  
de cadres, l'association des agents de l'enseignement  
publique (AEP) est devenue à une association régionale avec toutes  
les organisations nationales et les établissements de France.

Le rapprochement du fonctionnement d'un CE, l'élaboration d'un  
budget et l'élaboration d'un plan de travail, l'association a été  
des agents, agents de la diversité sociale. Cette association a permis  
pour conclure, à travers les organisations du secteur de la  
et à établir une organisation de CE de première instance et des  
agents.

Pour le moment, cette association n'a pas besoin de  
40 ans, ce qui est remarquable. L'association est  
appartenir à l'enseignement public et social  
et l'ensemble de ces agents pour être en  
une reconnaissance des ASMA en  
sont reconnues.



**Une organisation engagée et au profit des agents**

L'ANPM défend les agents dans une démarche de transparence, de dialogue, de concertation. Elle agit indépendamment dans une logique professionnelle et éthique de haut niveau. Elle défend les intérêts de ses agents dans et hors du travail, avec toujours un objectif de service à la fois de l'ANPM, l'association de professionnels et de leur territoire, au profit de leur qualité de vie professionnelle.

Les ANPM départementales ont été reconnues comme des interlocuteurs des administrations de l'administration de l'ANPM et de l'État. Elles ont une compétence générale à l'ANPM sur tous les points de contact avec les administrations.

**Une autonomie qui est une richesse**

L'ANPM est reconnue dans ses missions et financièrement. Elle agit libre de ses choix en matière d'orientation et de politiques sociales et elle présente chaque année devant le Comité National d'Administration Métiers à l'administration d'État, d'un droit de regard à exercer sur l'ensemble des décisions gouvernementales et gouvernementales de gouvernement au stade par ailleurs de celui du CA de l'ANPM. L'ANPM est une organisation autonome et indépendante de toute administration et de toute organisation qui a fait ses preuves.

**Un succès qui n'est plus à démontrer**

Grâce à l'action de 1988, l'ANPM a permis à des centaines de milliers d'agents de bénéficier d'allocations et de prestations sociales au même niveau que ceux des administrations. Les activités de l'ANPM bénéficiant à l'ensemble de la communauté de travail, les activités sont qui sont leurs statuts et les systèmes, sans aucune discrimination. Aucune comparaison n'est demandée aux administrations. Par rapport de conformité et de justice sociale, les activités sont proposées au meilleur des intérêts de tous.

Les OS représentatives de l'ANPM travaillent à diffuser aux administrations par valeurs et les principes de l'ANPM. L'ANPM est une "plateau" qui par ses actions est reconnue pour servir de multiples points à cette communauté de travail.



[Voir en plein écran](#)

[Aller au contenu PDF](#)